

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 06861

Numéro SIREN : 523 830 032

Nom ou dénomination : A&V CONSEILS

Ce dépôt a été enregistré le 18/02/2021 sous le numéro de dépôt 11379

Bilan Simplifié

A & V Conseils

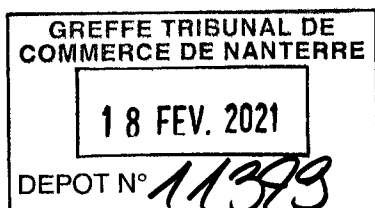
Période du 01/07/18 au 30/06/19

ACTIF	Montant brut	Dépréciation	Montant net	Exercice précédent
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	2 324	1 439	884	1 349
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISÉ	2 324	1 439	884	1 349

Stocks de mat. premières et approv.				
Stocks de marchandises				
Avances et acompt. versés sur comm.				
Créances clients et comptes rattachés	108		108	
Autres créances	11 538		11 538	8 603
Valeurs mobilières de placement	300		300	300
Disponibilité	6 092		6 092	13 839
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	18 039		18 039	22 742

TOTAL GÉNÉRAL	20 362	1 439	18 923	24 091
----------------------	---------------	--------------	---------------	---------------

PASSIF	Montant net	Exercice précédent
Capital social ou individuel	3 000	3 000
Écarts de réévaluation		
Réserve légale	300	300
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	16 482	12 889
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	(860)	3 594
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	18 923	19 782



PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
---	--	--

Emprunts et dettes assimilées		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	0	399
Autres dettes	0	3 910
Produits constatés d'avance		
DETTES	0	4 309

TOTAL GÉNÉRAL	18 923	24 091
----------------------	---------------	---------------

Compte de Résultat Simplifié

A & V Conseils

Période du 01/07/18 au 30/06/19

RÉSULTAT COMPTABLE	Export	Montant	Exercice précédent
Ventes de marchandises Production vendue de biens Production vendue de services Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation reçues Autres produits		1 415	9 928
PRODUIT D'EXPLOITATION		1 415	9 928
Achat de marchandises [y compris droits de douane] Variation de stock de marchandises Achats de matières premières et approvisionnements Variation de stock [matières premières et approvisionnements] Autres charges externes Impôts, taxes et versements assimilés Rémunérations du personnel Charges sociales Dotations aux amortissements Dotations aux provisions Autres charges		1 600 151 465	5 217 283 465
CHARGES D'EXPLOITATION		2 215	5 965
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		(800)	3 963
Produits financiers Produits exceptionnels Charges financières Charges exceptionnelles Impôts sur les bénéfices		47 106	140 509
BÉNÉFICE OU PERTE		(860)	3 594
RÉSULTAT FISCAL		Réintégrations	Déductions
Rémunérations et avantages personnels non déductibles Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles Provisions non déductibles Impôts et taxes non déductibles Réintégrations diverses Abattement sur le bénéfice Déductions diverses			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		(860)	
Déficit de l'exercice reporté en arrière Déficit antérieurs reportables			
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		(860)	

A&V CONSEILS

S.A.S. au capital de 3.000 €uros

Siège social : 17, avenue Mirebeau 92340 Bourg La Reine
523 830 032 RCS NANTERRE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE**DU 4 OCTOBRE 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le quatre octobre à 10 heures, l'associé unique de la société A&V CONSEILS, société par actions simplifiée au capital de 3.000 euros, dont le siège social est à Bourg La Reine (92340), a préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Président, la SARL GF Conseil représentée par son gérant, Monsieur Patrick VERRECCHIA, a établi l'inventaire et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat, annexe) de l'exercice clos le 30 juin 2019.

Il a également établi le rapport de gestion sur l'exercice écoulé.

L'associé unique doit statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 Juin 2019 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Approbation des conventions relevant de l'article L 227-10 du Code de commerce
- Modification de l'objet social et de l'article 2 des statuts
- Pouvoir en vue des formalités
- Questions diverses

Puis l'associé unique a pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'associé unique, après lecture du rapport de gestion du Président, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 30 juin 2019, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice qui ressort à -859,73 euros comme suit :

Résultat net	- 859,73 €
Report à nouveau	16 482,39 €
Bénéfice distribuable	15 622,66 €
Report à nouveau	15 622,66 €

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé que la société n'a procédé à aucune distributions de dividende au cours des trois exercices précédents.

TROISIEME DECISION

L'associé unique déclare qu'au cours de l'exercice, aucune convention relevant de l'article L.227-10 du Code de commerce n'a été conclue.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique, après lecture du rapport de gestion du Président, décide d'adjoindre à l'objet social l'activité suivante :

- L'acquisition, l'administration et la gestion, par tous moyens et procédés, de toutes participations et de tous biens patrimoniaux mobiliers ou immobiliers ainsi que de tous placements, valeurs mobiliers, contrats de capitalisation, dont elle pourra devenir propriétaire par voie d'achat, échange, apport, souscription ou autrement ;

L'article 2 « Objet » des statuts est rédigé comme suit

La société a pour objet en France et en tous pays :

- Toutes opérations de conseils réalisées dans les domaines suivants :
Création d'entreprise : étude de faisabilité, business plan, formalités juridiques
Mission sociale : formalités d'embauche, fiches de paies, contrats de travail, déclarations sociales, assistance lors des contrôles
Mission juridique : immatriculations, secrétariat, assemblées, droit des affaires
- L'acquisition, l'administration et la gestion, par tous moyens et procédés, de toutes participations et de tous biens patrimoniaux mobiliers ou immobiliers ainsi que de tous placements, valeurs mobiliers, contrats de capitalisation, dont elle pourra devenir propriétaire par voie d'achat, échange, apport, souscription ou autrement ;

PL

- Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement.

CINQUIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par l'associé unique.

Patrick VERRECCHIA

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'V' followed by a horizontal line and a small upward stroke at the end.

SAS A&V CONSEILS
Capital social : 3.000 Euros
17 Avenue de Mirebeau
92340 BOURG LA REINE

ANNEXE COMPTABLE

DE L'EXERCICE CLOS LE 30/06/2019

I – MODES ET METHODES D'EVALUATION

1) Hypothèses de base

Les principes généraux de prudence, de régularité, de sincérité et d'image fidèle ont été respectés à partir des hypothèses suivantes :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

2) Règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

Les règles générales appliquées résultent des dispositions du plan comptable général 1999.

3) Méthode des coûts historiques

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité générale a été la méthode des coûts historiques qui se caractérise par l'emploi de coûts nominaux exprimés en euros courants.

II – CHANGEMENTS DE METHODES

Aucun changement de méthodes n'est intervenu.

III – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

1) Frais d'établissement

Aucun frais d'établissement n'a été comptabilisé au cours de l'exercice écoulé.

2) Frais de recherche & de développement

Aucun frais de recherche et de développement n'a été comptabilisé au cours de l'exercice écoulé ; de même aucune inscription ne figure au bilan.

3) Fonds de commerce

Aucun élément de cette nature n'a été comptabilisé au cours de l'exercice.

IV – FILIALES ET PARTICIPATIONS

Ce paragraphe est sans objet

V – MOUVEMENT DE L'ACTIF IMMOBILISE

Nous vous joignons en annexe le feuillet N°2033C qui récapitule les mouvements de l'exercice.

VI – AVANCES ET CREDITS AUX DIRIGEANTS

Aucune avance et aucun crédit n'ont été consentis au gérant au cours de l'exercice écoulé.

VII – METHODES DE CALCUL DES AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

1) Amortissements

Les agencements sont amortis sur une durée de 5 ans en mode linéaire.

2) Provisions

Aucun mouvement sur l'exercice.

VIII – CHARGES CONSTATEES D’AVANCE ET PRODUITS A RECEVOIR

1) Charges constatées d’avance

Aucune charge constatée d’avance n’est présente à la clôture.

2) Produits à recevoir

Ce paragraphe est sans objet.

IX – CAPITAL SOCIAL

Le capital social s’élève à 3.000 euros. Il se répartit en 3.000 actions de 1 euro de nominal, souscrites et libérées en totalité lors de la constitution.

X – PRODUITS CONSTATES D’AVANCE ET CHARGES A PAYER

1) Produits constatés d’avance

Ce paragraphe est sans objet.

2) Charges à payer

Ce paragraphe est sans objet.

XI – ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

Toutes les créances et dettes sont à échéance de moins d’un an.